

# Revue de presse du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2022

## Table des matières

<b>AFRIQUE</b> .....	<b>1</b>
Algérie .....	<b>1</b>
Libye .....	<b>2</b>
<b>EUROPE</b> .....	<b>3</b>
États non-membres de l'Union européenne .....	<b>3</b>
Royaume-Uni .....	<b>3</b>
Ukraine .....	<b>3</b>
États-membres de l'Union européenne .....	<b>4</b>
Belgique .....	<b>4</b>
Espagne .....	<b>5</b>
<b>MOYEN-ORIENT</b> .....	<b>6</b>
Syrie.....	<b>6</b>

## AFRIQUE

### Algérie

- Infomigrants, « [Mur de la honte](#) » sur les plages oranaises, du béton pour dissuader les Algériens de prendre la mer, 10 mars 2022.
- Médiapart, [Sur les plages d'Oran, un « mur de la honte » pour endiguer l'exil](#), 15 mars 2022

Pour lutter contre le phénomène de *harga*<sup>1</sup> et empêcher les départs d'exilé.e.s depuis l'Algérie, le gouvernement algérien et les autorités d'Oran misent depuis quelques années sur la construction de murs le long du littoral oranais qui s'étendent à l'Ouest jusqu'à la commune de Bou Sfer. Inscrites depuis plusieurs années dans une logique de répression à l'égard des *harragas*, les autorités oranaises ont érigé des murs sur trois des plages d'Aïn el-Turk, à l'Ouest d'Oran (Grande-Plage, plage des Dunes, plage de Trouville). Un quatrième mur devrait prochainement être construit du côté de la station balnéaire des Andalouses.

Ces barrières témoignent, selon la chercheuse Farida Souiah, de l'intensification des politiques migratoires répressives menées par l'Algérie depuis le début des années 2000 - période durant laquelle plusieurs conflits sont survenus en Afrique subsaharienne, notamment en Côte d'Ivoire, au Sierra Leone et au Liberia, engendrant des mouvements migratoires Sud-Sud plus importants vers le Maghreb. Collées à la mer, percées de quelques ouvertures volontairement trop étroites pour empêcher l'accès à l'eau des embarcations des migrants, ces murailles continuent d'aggraver les

---

<sup>1</sup> *Harga* : expression arabe désignant la migration dite irrégulière vers l'Europe depuis un pays du Maghreb. L'expression *harraga* (*harrag* au singulier) se rapporte aux migrant.e.s et signifie littéralement "brûleurs de papiers, de lois".

conditions de traversée, toujours plus dangereuses et mortelles, de la Méditerranée : seules les plus petites barques peuvent désormais passer dans les embrasures. Depuis 2009, le Gouvernement algérien a décidé de pénaliser la migration des harragas en inscrivant le « délit de sortie illégale du territoire » dans le Code pénal<sup>2</sup>. Il est intéressant de relever qu'en parallèle de cette intensification de la répression à l'égard des migrant·e·s, le gouvernement algérien est visé par des sanctions de la part de la France, qui a annoncé en septembre 2021 [baisser drastiquement le nombre de visas délivrés aux personnes originaires d'Algérie, Maroc et Tunisie](#), en réaction au manque de « coopération » de ces pays dans la délivrance de laissez-passer permettant l'expulsion de leurs ressortissant·e·s dépourvu·e·s de droit au séjour sur le territoire français.

## Libye

- [Courrier International, En Libye, la détresse des réfugiés, 1er mars 2022.](#)

Accablée par presque dix ans de guerre civile et d'incessants affrontements entre gouvernements et groupes rivaux, la population libyenne porte aujourd'hui le poids des lourdes répercussions causées par deux conflits qui ont successivement sévi en Libye - de 2011 à 2014 puis de 2014 à 2020 - explique le journal Al-Araby Al-Jadeed. Actuellement, ce sont plus de 7 000 familles dont l'habitation a été détruite ou qui ont dû quitter leur région d'origine pour se déplacer à l'intérieur du pays, selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Bien que réelles, les difficultés du contexte national ne peuvent néanmoins continuer d'être utilisées par les autorités pour se dédouaner de l'extrême précarité dans laquelle sont contraint·e·s de vivre les Libyen·ne·s<sup>3</sup> victimes de la guerre, pour beaucoup déplacé·e·s internes<sup>4</sup>. De la même manière, l'instabilité politique ne peut servir d'élément de défense pour détourner l'attention des violences exercées par les garde-côtes libyens sur les personnes exilées qui tentent de rejoindre l'Europe par la Libye<sup>5</sup>.

Alors que se dégradent les conditions de vie des Libyen·ne·s et que la répression agressive et meurtrière à l'égard des migrant·e·s s'intensifie, la coopération entre la Libye et l'Union européenne (UE) pour lutter contre l'immigration dite irrégulière<sup>6</sup>, elle, se renforce. Soutenues financièrement depuis plusieurs années pour leur contribution aux objectifs sécuritaires fixés par l'UE, les autorités libyennes ont perçu, depuis 2015, au moins 700 millions d'euros de la part de l'UE via l'Italie<sup>7</sup> - alloués notamment à la formation des garde-côtes libyens, et à l'« amélioration de la gestion des frontières »<sup>8</sup>.

---

<sup>2</sup> Le "délit de sortie illégale du territoire" est inscrit à l'article 175 bis du Code pénal algérien, et est assorti d'une peine de deux à six mois de prison, avec une amende 20 000 à 60 000 dinars, pour les Algérien·ne·s et exilé·e·s résidents qui essaieraient de quitter le territoire sans passeport/visa. Cette disposition viole la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948, notamment le droit de quitter et revenir dans son propre pays.

<sup>3</sup> Communiqué UNHCR, "[Des milices expulsent et dispersent 1900 déplacés internes en Libye](#)", 14 août 2018.

<sup>4</sup> Par exemple le camp de la ville de Tarhouna, pour lequel aucune agence gouvernementale n'a apporté d'aide humanitaire malgré de nombreux appels de détresse des ONG et habitant·e·s du camp.

<sup>5</sup> Voir notamment [UNSMIL, Desperate and Dangerous: Report on the human rights situation of migrants and refugees in Libya, 20 December 2018](#) ; Arezo Malakuti (2019), [The Political Economy of Migrant Detention in Libya: Understanding the players and the business models](#).

<sup>6</sup> Voir à ce sujet [l'appel à la révocation du mémorandum Italie-Libye signé par Migreurop, du 2 février 2022](#).

<sup>7</sup> Argent versé à la Libye via l'Italie dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'UE (adopté durant le sommet de La Valette sur la migration en novembre 2015). Concernant la Libye, parmi les objectifs fixés par l'UE : "prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains", ou "coopérer plus étroitement pour améliorer la coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration".

<sup>8</sup> Source : [site officiel du Conseil de l'Europe et du Conseil de l'Union européenne](#).

## EUROPE

### États non-membres de l'Union européenne

#### Royaume-Uni

- [Infomigrants, Royaume-Uni : le vote en faveur de l'amendement Dubs, un nouvel espoir pour les mineurs isolés, 8 mars 2022.](#)

Pour donner la possibilité aux mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s de rejoindre des membres de leur famille installés sur le sol anglais, la Chambre des Lords du Royaume-Uni a voté en faveur de l'amendement Dubs, le 2 mars 2022, dans le cadre du projet de Loi sur la nationalité et les frontières. En adoptant ce texte, la Chambre Haute tente de freiner les ambitions du gouvernement de Boris Johnson de durcir les politiques migratoires, qui s'incarnent notamment dans la refonte du système de droit d'asile britannique. En 2016, lorsque la proposition du député Alf Dubs avait été intégrée sous forme d'amendement dans l'*Immigration Act* 2016 (Loi sur l'Immigration, section 67), elle avait permis d'exiger de l'État britannique [l'accueil de 480 mineur.e.s étranger.ère.s isolé.e.s](#) (sur 3 000 initialement prévu.e.s). Un an après, en 2017, le ministère de l'Intérieur avait mis fin au dispositif, arguant qu'il n'y avait plus de places disponibles. Dégagé de ses obligations relatives au principe de regroupement familial qui lui incombait quand il était encore membre de l'Union européenne<sup>9</sup>, le Royaume-Uni entend intensifier la politique sécuritaire déjà enclenchée avant sa sortie de l'UE en 2021, et mettre en application certaines de ses promesses de lutte contre l'immigration dite irrégulière, tenues auprès des partisan.e.s du Brexit<sup>10</sup>. Pour être intégré en droit britannique, l'amendement Dubs voté par la Chambre Haute ne pourra toutefois se passer du soutien de la Chambre des Communes (ou Chambre Basse), dominée par le parti conservateur au pouvoir<sup>11</sup>.

#### Ukraine

- [Courrier International, La colère africaine devant la ségrégation de la honte aux frontières ukrainiennes, 1er mars 2022.](#)
- [Le Monde, « Guerre en Ukraine : "La solidarité avec le peuple ukrainien est sans comparaison avec les épisodes précédents" de vagues migratoires » 2 mars 2022.](#)

Dans une [déclaration officielle du 28 février 2022](#), l'Union Africaine (UA) a réagi au tri discriminatoire opéré en Europe au moment de l'évacuation de la population civile qui tente de fuir la guerre. Inquiets du sort de leurs ressortissant.e.s, les Etats membres de l'UA ont manifesté leur indignation en constatant qu'il existait, à l'origine de ce filtrage, une hiérarchisation et une priorisation entre des nationalités dans le choix des réfugié.e.s à évacuer. Les signataires de la déclaration ont

---

<sup>9</sup> En vertu du Règlement Dublin du 26 juin 2013, un mineur non accompagné a le droit de déposer une demande de protection internationale dans un Etat ayant signé le Règlement, si un membre de sa famille (tel que défini dans le texte) s'y trouve légalement. Ce pays devra se charger de l'examen de sa demande.

<sup>10</sup> Le Monde, [« Après le Brexit, des milliers de mineurs non accompagnés se retrouvent sans espoir de retrouver l'un des leurs »](#), 5 février 2021 ; Libération, [Politique migratoire, l'impensé du Brexit](#), 2 janvier 2021.

<sup>11</sup> La réintégration de l'amendement Dubs votée le 2 mars par les Lords doit encore être approuvée par la Chambre des Communes (Chambre basse du Parlement britannique).

dénoncé des traitements différentiels inacceptables, racistes, et insisté sur le fait que « toute personne avait le droit de franchir les frontières pendant un conflit et [devait] bénéficier des mêmes droits, quelle que soit sa nationalité ou son identité raciale ». Le journal [Aujourd'hui au Faso](#) a accusé les États occidentaux de limiter leur mobilisation à la protection des Européen·ne·s de l'invasion russe et de rester silencieux face à la discrimination raciale observée aux frontières ukrainiennes et polonaises. Le 4 mars 2022, trente-trois ONG internationales ont publié [un communiqué intitulé "Stop au racisme dans la guerre"](#), pour dénoncer le racisme constaté à l'égard des personnes originaires d'un État africain qui résident en Ukraine.

Depuis l'annonce du 3 mars 2022 par le Conseil des ministres des États membres de l'Union européenne de l'activation de la Directive relative à la "protection temporaire" pour les exilé·e·s ukrainien·ne·s, de nombreuses voix se sont élevées également en Europe pour dénoncer le caractère raciste des politiques migratoires de l'UE, et les différences de traitement dans l'accueil réservé aux personnes selon leur origine<sup>12</sup>. Le choix des termes de « réfugié·e·s » ou de « migrant·e·s » pour des personnes fuyant des conflits armés<sup>13</sup>, de même que la variabilité dans la qualification des faits - labellisés de "crise migratoire" pour la guerre en Syrie, mais « d'immigration de grande qualité »<sup>14</sup> pour les personnes venues l'Ukraine - trahit une politique d'accueil à deux vitesses<sup>15</sup> au sein des États de l'UE<sup>16</sup>.

## États-membres de l'Union européenne

### Belgique

- [Infomigrants, La Belgique modifie les règles de protection subsidiaire des Afghans, 7 mars 2022.](#)

Depuis [l'annonce du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides de Belgique \(CGRA\)](#)<sup>17</sup> du 6 janvier 2022, l'Afghanistan n'est plus considéré par les autorités belges comme un pays « à risque » dans l'examen des demandes de protection. Après la prise de Kaboul par les talibans en août 2021, les autorités belges avaient temporairement suspendu les décisions relatives aux demandes de

---

<sup>12</sup> À ce sujet, lire le [communiqué de Migreurop](#), "Accueil sélectif aux frontières européennes : du racisme des politiques migratoires, 22 mars 2022.

<sup>13</sup> Emmanuel Macron au sujet des exilé·e·s d'Afghanistan, au mois d'août 2021, appelait à lutter contre les « flux migratoires irréguliers », quand des milliers de personnes à Kaboul étaient encore en train de courir vers l'aéroport pour tenter d'échapper aux talibans.

<sup>14</sup> Propos du Président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale française, Jean-Louis Bourlanges : les Ukrainiens seraient une « immigration de grande qualité dont on pourra tirer profit ».

<sup>15</sup> Courrier International, ["De Syrie ou d'Ukraine : la solidarité à deux vitesses des pays d'Europe centrale"](#), 1er mars 2022.

<sup>16</sup> Courrier International, ["Le Danemark paiera l'accueil des réfugiés d'Ukraine avec l'aide au développement"](#), 15 mars 2022. Courrier International, ["Hongrie : la crise en Ukraine bouscule les positions d'Orban"](#); [Courrier des Balkans, La Slovaquie ouvre les bras aux Ukrainiens, mais pourchasse les autres réfugiés, 10 mars 2022.](#) ; Gazeta Wyborcza, ["Discrimination. Les Biélorusses réfugiés en Pologne, victimes collatérales du conflit ukrainien"](#), 11 mars 2022. Infomigrants, ["À Calais, les associations outrées par la différence de traitement entre les Ukrainiens et les autres exilés"](#), 10 mars 2022.

<sup>17</sup> Le CGRA est une administration fédérale indépendante compétente selon la législation belge pour délivrer aux personnes reconnues réfugiées ou apatrides par le tribunal, des documents d'état civil. Depuis 2007, le CGRA est la seule instance compétente pour l'instruction des demandes d'asile, faisant d'elle un organe central dans les procédures d'asile en Belgique.

protection des personnes afghanes, en permettant la mise en attente de leur dossier dans le cas où leur demande d'asile serait rejetée, au lieu de prononcer leur expulsion comme le prévoit normalement le droit belge. Le gouvernement belge estimait à l'époque ne pas disposer d'informations suffisantes pour s'assurer de la sécurité des ressortissant·e·s afghan·e·s en cas de renvoi. Mais alors que les éléments disponibles témoignent d'une situation encore très fragile et instable<sup>18</sup>, le CGRA a néanmoins décidé d'appliquer pour les Afghan·e·s le régime d'asile prévu par le droit national, c'est à dire la possibilité de les expulser dans leur pays d'origine si leur demande de protection est rejetée.

Considérant le conflit terminé en Afghanistan, le Commissariat argue que les personnes renvoyées ne seraient plus exposées au risque d'être « victimes d'une violence aveugle » dans leur pays, à l'instar de la Cour nationale du droit d'asile française (août 2021). Les associations et ONG belges craignent que cette décision entraîne une restriction de la protection envers les ressortissant·e·s afghan·e·s, si seul le statut de réfugié au titre de la Convention de Genève peut désormais leur être accordé (et non plus la protection subsidiaire<sup>19</sup>).

## Espagne

- [Médias24, Migration : voici les raisons de la pression inédite sur Melilla, 7 mars 2022.](#)
- [El País, Quelques 2.500 personnes tentent d'entrer dans Melilla en sautant une barrière, 2 mars 2022 \[version espagnole\].](#)

Les 3 et 4 mars 2022, près de 1 700 migrant·e·s auraient tenté de franchir les barrières qui séparent la ville marocaine Beni Ensar de l'enclave espagnole Melilla, selon l'association marocaine des droits humains (AMDH). Au total, seules 600 personnes seraient, selon elle, parvenues à traverser du côté espagnol. De ces récents événements, beaucoup n'ont retenu que le nombre de tentatives simultanées de franchissement des barrières frontalières à Melilla<sup>20</sup>. Or, se concentrer sur cet unique aspect serait prendre le risque, en plus d'alimenter la rhétorique des politiques européennes qui cherchent à labelliser en « crise » les arrivées d'exilé·e·s aux frontières, de commettre deux erreurs dans l'interprétation de la situation. La première serait de conclure que ces tentatives de franchissement révèlent une augmentation de migrant·e·s présent·e·s au Maroc, ce que l'association GADEM dément<sup>21</sup>. La seconde erreur serait de se cantonner à une lecture géopolitique de cet épisode et le réduire à une simple conséquence des actuelles tensions entre le Maroc et l'Espagne, et méconnaître un élément central, à savoir la mutation des voies migratoires depuis l'Afrique subsaharienne vers l'Europe.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce déplacement d'itinéraire, notamment l'augmentation du prix des traversées en bateau depuis le Sahara Occidental vers l'Espagne et le renforcement des dispositifs de contrôle et de sécurité ainsi que l'intensification de la répression contre les exilé·e·s qui

---

<sup>18</sup> [Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères](#), consulté le 21 mars 2022.

<sup>19</sup> En France, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a elle aussi modifié son approche sur la question afghane et considère que l'Afghanistan n'est plus touché par une « violence aveugle » dans son examen des demandes de protection internationale. Voir à ce sujet [la revue de presse publiée par Migreurop en juillet 2021](#).

<sup>20</sup> Il s'agit du nombre record de tentatives simultanées de franchissement des barrières situées à Melilla, sur une période aussi brève. L'AMDH, présente sur les lieux, estime à environ 1 700 tentatives entre le 3 et le 4 mars 2022, les médias espagnols (puis européens) ont quant à eux annoncé le nombre de 3 700. L'AMDH accuse les autorités espagnoles de vouloir volontairement gonfler les chiffres.

<sup>21</sup> GADEM : Groupe Antiraciste d'Accompagnement et de Défense des Etranger·e·s et Migrant·e·s.

entreprennent de passer par la Libye. La zone frontalière maroco-espagnole de la région de Nador est, elle aussi, le théâtre d'une grave augmentation des violences à l'encontre des migrant·e·s ces dernières années.

## MOYEN-ORIENT

### Syrie

- [Courrier international, Les réfugiés syriens paient le prix de la normalisation avec Bachar El-Assad, 13 mars 2022.](#)
- [Courrier International, Les oubliés de la province syrienne de Raqqa, 1<sup>er</sup> mars 2022.](#)

Après plusieurs années d'isolement sur la scène diplomatique internationale, plusieurs États du Moyen-Orient semblent aujourd'hui enclins à renouer contact avec le Bachar al-Assad<sup>22</sup>, bien que la répression armée du dirigeant contre la population syrienne n'ait pas cessé, plus de dix ans après le début de la révolution citoyenne. L'éventualité d'une normalisation des relations diplomatiques avec B. al-Assad ne serait pas sans conséquence pour les exilé·e·s syrien·ne·s qui ont fui leur région ou pays. Cette normalisation fait peser le risque de voir des pays d'accueil où se trouvent des Syrien·ne·s - notamment dans l'Union européenne<sup>23</sup> - profiter de ces rapprochements pour tourner la page du conflit syrien et cesser d'accorder une protection aux personnes syriennes présentes sur leur territoire et en attente de la reconnaissance de leur statut de réfugié. [C'est ce qu'a déjà entrepris de faire le Danemark, depuis avril 2021, en décidant de retirer le statut de "résident temporaire" des personnes originaires de la région de Damas.](#) Plusieurs autres États européens "étudient le modèle danois" selon Human Rights Watch - mais pour l'heure, aucun ne semble avoir pris de mesures analogues.

Dans les États voisins de la Syrie - la Turquie et le Liban sont les principaux pays qui abritent des Syrien·ne·s<sup>24</sup> -, la situation des exilé·e·s ne cesse de se détériorer et le racisme d'augmenter<sup>25</sup>. Le Liban comme la Turquie ont été accusés de refouler des personnes syriennes vers leur pays d'origine déjà en 2019<sup>26</sup>.

---

<sup>22</sup> Rapprochements diplomatiques au Moyen-Orient à la fin de l'année 2021 : en octobre 2021, le Roi de Jordanie, Adballah II a eu un entretien téléphonique avec B. al-Assad (première fois en dix ans) ; en novembre 2021, le ministre des Affaires étrangères émirati A. ben Zayed Al-Zayed a rendu visite à B. al-Assad à Damas (responsable émirati le plus haut placé à venir en Syrie depuis le début de la guerre) ; en décembre 2021, le Bahreïn a nommé un ambassadeur en Syrie (première fois depuis le début de la guerre).

<sup>23</sup> Depuis 2013, les ressortissant·e·s de Syrie sont les plus nombreux·ses à demander une protection internationale au sein de l'UE. En 2021, les Syrien·ne·s ont déposé 98 320 premières demandes - soit 18 % du nombre total de premières demandes dans l'UE (source : [Eurostat](#)).

<sup>24</sup> Sur les 5 709 896 personnes réfugiées syriennes enregistrées par [l'UNHCR](#) au 17 mars 2022, 3 751 889 se trouvaient en Turquie, 839 788 au Liban, et 673 957 en Jordanie.

<sup>25</sup> Infomigrants, ["10 ans de guerre en Syrie : des réfugiés en Turquie racontent leur nouvelle vie"](#), 26 mars 2021. France Culture, ["Turquie : la montée du sentiment anti-syrien"](#), 2 mars 2020.

<sup>26</sup> À ce sujet, voir les publications [d'Amnesty International](#), et de [Human Rights Watch](#).